



ENJEUX

Ile-de-France

L'économie francilienne en bref

AVEC LE RÉGIME DE L'AUTO-ENTREPRENEUR, LES PROFILS DES CRÉATEURS D'ENTREPRISES FRANCILIENS ONT ÉTÉ MODIFIÉS

Depuis la mise en place de l'auto-entrepreneuriat qui offre une alternative au régime classique de création d'entreprise individuelle, les créateurs d'entreprises franciliennes (hors auto-entreprises) sont plus âgés, plus diplômés et plus expérimentés. Les entreprises « classiques », majoritairement créées sous forme de sociétés, restent concentrées dans trois secteurs d'activité : le commerce, certaines activités de services aux entreprises (les « activités spécialisées, scientifiques et techniques ») et la construction. Le montant des capitaux investis à la création a augmenté.

Dans un contexte de crise économique, l'apparition du régime de l'auto-entrepreneur au 1er janvier 2009 a modifié le paysage de la création d'entreprises. Certains créateurs, attirés par la simplicité du dispositif, ont opté pour l'auto-entreprise. Ainsi, de 2009 à 2013, le nombre moyen d'entreprises créées en Ile-de-France chaque année a presque doublé par rapport à 2008, une sur deux étant une auto-entreprise. Si, en province, un effet de substitution est observé entre les créations qualifiées de « classiques », c'est-à-dire hors auto-entreprises, et les auto-entreprises, les créations classiques se sont maintenues en Ile-de-France à leur niveau moyen de la période 2000-2008, autour de 64 000 chaque année.

Dans ce cadre, le profil des créateurs d'entreprises classiques de 2010 se distingue de celui de 2006, date de la précédente enquête, lorsque le régime d'auto-entreprise n'existait pas. En effet, si la moitié des auto-entrepreneurs ayant débuté leur activité en 2010 sont des salariés, étudiants ou retraités ayant créé leur entreprise au titre d'une activité de complément, l'autre moitié correspond à des entrepreneurs saisissant l'occasion du régime de l'auto-entreprise pour créer leur activité principale plus facilement que

dans le cadre de la création classique.

DES CRÉATEURS PLUS ÂGÉS ET PLUS DIPLOMÉS

En Ile-de-France, les créateurs d'entreprises classiques de 2010 sont plus âgés que ceux de 2006 : 50 % ont 40 ans ou plus contre 44 % en 2006 (figure 1). Ils sont également plus diplômés. En effet, la part de ceux n'ayant pas de diplôme ou un diplôme inférieur au baccalauréat a baissé depuis 2006 (31 % contre 38 % en 2006) et à l'inverse celle des plus diplômés a augmenté (55 % sont diplômés de l'enseignement supérieur contre 47 % en 2006).

Le régime d'auto-entrepreneur semblerait avoir attiré les créateurs les plus jeunes et les moins diplômés. En 2010, parmi les créateurs auto-entrepreneurs déclarant que leur auto-entreprise est leur activité principale, 28 % ont moins de 30 ans, contre 17 % des créateurs classiques. Ils sont 35 % à ne pas avoir de diplôme ou un diplôme de niveau inférieur au baccalauréat contre 31 % des créateurs classiques.

DES CRÉATEURS PLUS EXPÉRIMENTÉS

En Ile-de-France, les créateurs classiques semblent bénéficier en 2010 d'une plus grande expérience de l'entreprise qu'en 2006. Juste

Figure 1 : Des créateurs plus diplômés, plus âgés et plus expérimentés en 2010 qu'en 2006

Caractéristiques des créateurs d'entreprises en Ile-de-France (en %)

	2006		2010	
	Entreprises classiques	Entreprises classiques	Auto-entreprises (activité principale)*	
Moins de 30 ans	21	17	28	
30 à 39 ans	35	33	29	
40 à 49 ans	27	29	24	
50 ans ou plus	17	21	19	
Non diplômé	13	14	13	
Diplômes inférieurs au baccalauréat (CEP, BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges, CAP, brevet de compagnon, BEP)	25	17	22	
Baccalauréat général, technologique ou professionnel, brevet supérieur	15	14	16	
Diplôme de l'enseignement supérieur général ou technique	47	55	49	
Situation de chômage avant la création	37	27	44	
Salarié (privé ou public) avant la création	33	33	25	
Chef d'entreprise (salarié ou indépendant) avant la création	16	25	7	
Cadre ou profession intellectuelle supérieure**	37	48	30	
Agent de maîtrise, contremaître, VRP (y.c. agent de catégorie B de la fonction publique)**	7	8	8	
Technicien (non cadre)**	9	7	12	
Employé (y.c. agent de catégorie C ou D de la fonction publique)**	32	23	28	
Ouvrier **	15	14	22	
Première création	74	69	75	

Champ : entreprises créées en Ile-de-France au cours du 1er semestre et toujours actives au 30 septembre.

* Auto-entreprises pour lesquelles le créateur déclare que son activité d'auto-entrepreneur est son activité principale.

** Parmi les salariés juste avant la création.

Source : Insee, enquêtes Sine 2006 et Sine 2010.

avant la création, ils étaient davantage chefs d'entreprises salariés ou indépendants (25 % contre 16 % en 2006) et étaient moins souvent au chômage (27 % contre 37 %). Les chômeurs représentent une part nettement plus importante des créateurs qui se sont lancés dans l'auto-entreprenariat comme activité

principale (44 %).

Parmi ceux qui étaient salariés avant la création de leur entreprise, ils étaient plus fréquemment « cadre ou profession intellectuelle supérieure » que leurs homologues de 2006 (48 % contre 37 %) et moins souvent employés. Les employés et ouvriers souhaitant créer une entreprise

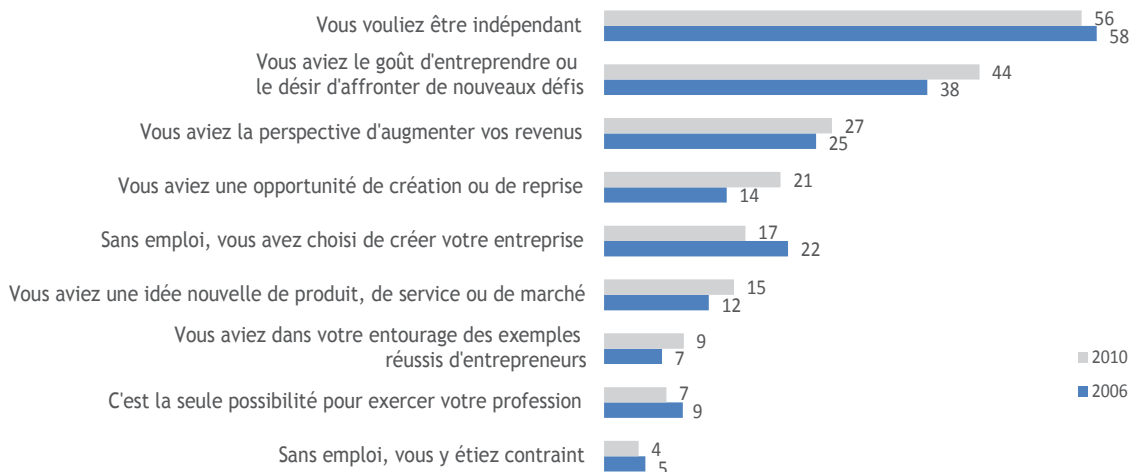
auraient, semble-t-il, davantage opté pour le régime de l'auto-entreprise que pour la création classique.

Par ailleurs, en 2010, les créateurs avaient déjà plus souvent qu'en 2006 créé une entreprise auparavant (31 % contre 26 %). Les primo-créateurs semblent s'être plutôt orientés vers l'auto-entreprise (75 % des auto-entrepreneurs en activité principale). Le secteur d'activité de la nouvelle entreprise correspond plus souvent qu'en 2006 au métier de base du créateur (66 % des créateurs de 2010 contre 55 % en 2006).

ASSURER SON PROPRE EMPLOI DEMEURE L'OBJECTIF PRINCIPAL DES CRÉATEURS D'ENTREPRISES

En 2010, la majorité des créateurs d'entreprises classiques franciliens (56 %) ont pour objectif principal d'assurer leur propre emploi bien avant le développement de leur entreprise en termes d'emplois (26 %) ou d'investissements (17 %). Si l'on s'intéresse à leurs motivations, le désir d'indépendance est la plus fréquemment citée (56 %), suivie par le goût d'entreprendre ou le désir d'affronter de nouveaux défis et la perspective d'augmenter ses revenus (figure 2).

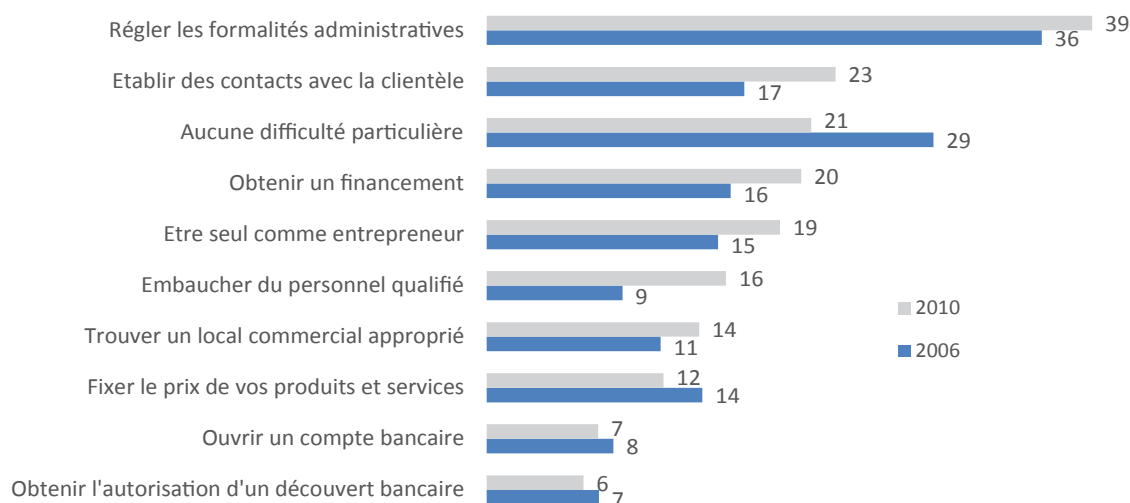
Figure 2 : La volonté d'indépendance demeure la principale motivation des créateurs
Répartition des créateurs franciliens selon les principales motivations qui ont poussé à la création (en %)



Champ : entreprises créées en Ile-de-France au cours du premier semestre et toujours actives au 30 septembre (hors auto-entreprises). Les créateurs pouvaient indiquer trois motivations au maximum, les pourcentages cumulés dépassent donc 100 %.

Source : Insee, enquêtes Sine 2006 et Sine 2010.

Figure 3 : Davantage de difficultés à la création
Répartition des créateurs franciliens selon les principales difficultés rencontrées à la création (en %)



Champ : entreprises créées en Ile-de-France au cours du premier semestre et toujours actives au 30 septembre (hors auto-entrepreneurs). Les créateurs pouvaient indiquer trois motivations au maximum, les pourcentages cumulés dépassent donc 100 %.
Source : Insee, enquêtes Sine 2006 et Sine 2010.

Les auto-entrepreneurs en Ile-de-France : 75 % affirment que leur entreprise n'aurait pas vu le jour sans ce régime

Depuis la création du régime d'auto-entrepreneur au 1er janvier 2009, environ une entreprise sur deux se crée sous ce régime. Si ce dernier n'avait pas existé, 75 % des auto-entrepreneurs déclarent que leur entreprise n'aurait pas vu le jour. Parmi les principales motivations concernant le choix du régime d'auto-entrepreneur, les plus fréquemment citées sont « assurer son emploi » (39 %), « créer son entreprise » (36 %) et « développer une activité de complément » (36 %). Être auto-entrepreneur présente selon 98 % des utilisateurs de nombreux avantages, dont premièrement la simplification du paiement des charges ainsi qu'une déclaration simple et rapide. Ils sont cependant 86 % à constater au moins un inconvénient à ce régime, tel que les seuils de chiffre d'affaires jugés trop bas ainsi que la non-déductibilité du chiffre d'affaires des charges, TVA et investissements.

Avant de se déclarer auto-entrepreneur, 46 % des créateurs étaient salariés du secteur privé ou public et 27 % au chômage. Près de la moitié des auto-entrepreneurs se concentrent au sein de deux secteurs d'activité : certains services aux entreprises (les « activités spécialisées, scientifiques et techniques », 29 %) et le commerce (17 %). L'activité choisie est identique au métier de base de l'auto-entrepreneur dans 55 % des cas. Les trois quarts des auto-entrepreneurs ayant créé leur entreprises au 1^{er} semestre 2010 ont véritablement démarré leur activité au 30 septembre 2010 et réalisé de fait un chiffre d'affaires. Le 11 juin 2014, le Parlement a adopté définitivement une réforme du régime des auto-entrepreneurs qui crée un régime unique de l'entreprise individuelle regroupant les entrepreneurs individuels « classiques » et les auto-entrepreneurs. Le nouveau régime restera assujéti à un plafond annuel de 82 100 euros de chiffre d'affaires pour les commerçants et de 32 900 euros pour les artisans et les professions libérales.

L'opportunité de créer ou de reprendre une entreprise est davantage citée par les créateurs en 2010, contrairement à « créer son entreprise afin d'avoir un emploi » moins citée en 2010. Ces évolutions sont probablement liées à l'apparition du régime d'auto-entrepreneur qui a attiré les créateurs ayant le moins d'expérience de l'entreprise et par conséquent le moins d'opportunités de création.

DAVANTAGE D'APPUI DE L'ENTOURAGE PERSONNEL

Comme en 2006, une grande majorité des créateurs franciliens (hors auto-entrepreneurs) a bénéficié en 2010 d'appui en

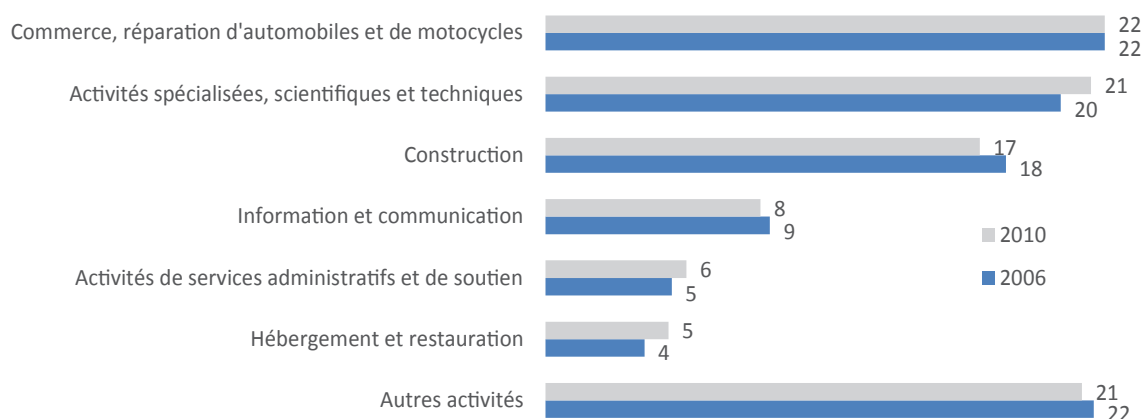
termes de conseil, d'information, de soutien logistique ou financier : ils ne sont que 30 % à avoir monté seuls leur projet, contre 33 % en 2006. Il s'agit le plus souvent de l'aide de l'entourage personnel hors conjoint (32 %), plus fréquemment citée qu'en 2006 (25 %), puis de celle du conjoint (20 %). Un créateur d'entreprise sur cinq a recours à une structure dédiée à la création d'entreprises telle que les chambres de commerce et d'industrie ou des métiers. L'aide d'une personne de l'entourage professionnel (client, fournisseur, ancien employeur...) est plus souvent citée en 2010 (16 % contre 12 % en 2006), en lien avec la plus grande expérience des créateurs classiques.

Les créateurs suivent toujours aussi peu de formations pour réaliser leur projet : 73 % n'ont reçu aucune formation particulière (71 % en 2006) et 17 % ont suivi une formation parce qu'elle était imposée ou requise.

DAVANTAGE DE DIFFICULTÉS À LA CRÉATION

En 2010, les créateurs franciliens sont plus nombreux à déclarer avoir rencontré des difficultés à la création (79 % contre 71 % en 2006) (figure 3). « Régler les formalités administratives » reste la difficulté à la création la plus fréquemment citée (39 % en 2010 contre 36 % en 2006), malgré la plus grande expérience des

Figure 4 : Trois secteurs d'activité concentrent 60 % des entreprises créées
Répartition des créateurs franciliens selon le secteur d'activité de l'entreprise à la création (niveau A21 pour les 6 secteurs les plus fréquents) (en %)



Champ : entreprises créées en Ile-de-France au cours du premier semestre et toujours actives au 30 septembre (hors auto-entreprises).
Source : Insee, enquêtes Sine 2006 et Sine 2010.

créateurs classiques en 2010. En effet, interrogés par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris Ile-de-France en 2013, quatre créateurs d'entreprises sur dix déclarent éprouver le besoin d'être accompagnés pour le choix du statut juridique de leur entreprise, car depuis l'apparition du régime d'auto-entrepreneur le nombre de statuts proposés a augmenté. Davantage de créateurs déclarent avoir eu des

difficultés à établir des contacts avec la clientèle (23 % contre 17 % en 2006), à embaucher du personnel qualifié (16 % en 2010 contre 9 % en 2006) et à obtenir un financement (20 % en 2010 contre 16 % en 2006). La crise économique pourrait expliquer une partie de ces évolutions.

DES SOCIÉTÉS PLUS NOMBREUSES

Concernant le statut juridique des

entreprises créées, on assiste à un effet de vases communicants entre les sociétés (78 % en 2010 contre 66 % en 2006) et les entreprises individuelles (22 % en 2010 contre 34 % en 2006). Ces évolutions sont probablement liées à la création du régime d'auto-entrepreneur, qui apporte une alternative à la création classique d'entreprise individuelle. En effet, en Ile-de-France en 2010, seul un quart des créateurs d'auto-entreprises

Sources et définitions

Enquête SINE 2006 et SINE 2010, Enquête auto-entrepreneurs 2010, premières interrogations

Le Système d'information sur les nouvelles entreprises (Sine) est un système permanent d'observation et de suivi d'une génération (ou cohorte) de nouvelles entreprises sur cinq ans.

Une génération correspond aux entreprises créées au cours du premier semestre d'une année donnée.

Pour chaque génération, le recueil d'informations repose sur trois interrogations :

- la première, quelques mois après la création de l'entreprise ;
- la deuxième, au bout de la troisième année d'existence de l'entreprise ;
- la troisième, cinq ans après la création.

La première interrogation de la cohorte 2010 a prévu un questionnaire spécifique des auto-entrepreneurs. Le questionnaire traite néanmoins des mêmes thèmes que pour les autres créateurs.

Le champ de l'étude concerne les unités marchandes, exploitantes, appartenant à tout secteur d'activité à l'exclusion de l'agriculture, toujours actives au 30 septembre, et, pour les auto-entreprises, à l'exclusion des activités de holding ou d'administration d'entreprise (NAF 6420Z et 7010Z). Sont également exclues du champ de l'étude, les auto-entreprises ayant vécu moins d'un mois.

Dans cette étude, sont désignées par « entreprises » les unités légales marchandes inscrites au Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene). Cela ne correspond pas au concept d'entreprise, acteur économique introduit par la loi de modernisation de l'économie et précisé par le décret n°2008-1354 lorsque l'unité créée est une filiale d'un groupe.

La notion de création d'entreprise retenue dans cette étude s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen. Elle correspond généralement à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production. Elle inclut généralement la poursuite d'une unité de production cédée, à condition qu'il y ait soit changement d'activité économique, soit changement de localisation de l'entreprise.

Toutefois, dans le cas des auto-entreprises, on ne peut dénombrer des créations au sens du concept européen. Il y a bien immatriculation dans le répertoire Sirene mais on ne sait pas s'il y aura un début d'activité ou pas. On comptabilise donc des demandes d'immatriculation ; certaines se traduiront par une vraie création d'activité, d'autres par un démarrage différé, voire jamais réalisé.

Le régime d'auto-entrepreneur s'applique depuis le 1er janvier 2009 aux personnes physiques qui créent ou possèdent déjà une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire, dont l'entreprise individuelle remplit les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise et qui opte pour exercer en franchise de TVA. Il offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu.

déclarent qu'ils auraient tout de même créé leurs entreprises sans ce nouveau dispositif.

**LES NOUVELLES ENTREPRISES CRÉÉES
DEMEURENT CONCENTRÉES DANS TROIS
SECTEURS D'ACTIVITÉ**

Les activités des entreprises franciliennes au démarrage sont assez proches en 2006 et 2010. Le commerce, certaines activités de services aux entreprises (les « activités spécialisées, scientifiques et techniques ») ainsi que la construction englobent 60 % des entreprises créées, comme en 2006 (figure 4).

En 2010, comme en 2006, six créations d'entreprises sur sept se font sans embauche de salariés. Seules 5 % des créations se font avec plus de deux salariés.

**DAVANTAGE DE SITES INTERNET, MAIS
ENCORE PEU DE VENTE EN LIGNE**

Parmi les créations classiques, le nombre d'entreprises franciliennes ayant un site internet ouvert ou en cours de construction

est en augmentation (40 % contre 33 % en 2006), mais la vente en ligne, bien qu'en progression, reste faible puisqu'elle concerne à peine une entreprise sur dix (10 % en 2010, contre 6 % en 2006). Parmi les auto-entreprises, la proportion d'entreprises possédant un site internet est beaucoup plus faible (28 %).

Par rapport à 2006, la clientèle des entreprises créées en 2010 est plus souvent nationale ou internationale (34 % contre 29 %), sans doute du fait de l'apparition du régime d'auto-entrepreneur et dans une moindre mesure du développement de la vente en ligne.

**DES CAPITAUX DE DÉPART EN HAUSSE,
PROVENANT ESSENTIELLEMENT DE
RESSOURCES PERSONNELLES**

Globalement, les niveaux de financement sont plus élevés qu'en 2006. Ainsi, 21 % des entreprises créées en Ile-de-France le sont avec au moins 40 000 euros, contre seulement 12 % en 2006. Les structures créées avec moins de

2 000 euros sont moins nombreuses : elles étaient 24 % en 2006 et seulement 19 % en 2010.

L'apparition du régime de l'auto-entrepreneur semble avoir incité les créateurs des structures les plus modestes à se détourner des entreprises classiques. En effet, le régime de l'auto-entrepreneur n'exigeant pas de capital de départ, 42 % des auto-entreprises démarrent avec un capital nul.

La hausse des montants de financement des projets pourrait expliquer l'augmentation des difficultés à obtenir un financement.

Le projet de création d'une entreprise repose plus souvent sur des ressources personnelles : en 2010, 60 % des créateurs n'ont recours à aucun autre moyen de financement que leurs ressources personnelles, familiales ou d'associés, contre 44 % en 2006.

Sabrina Abdelmalek, Céline Calvier (Insee Ile-de-France),
Yves Burfin (Crocis de la CCI Paris Ile-de-France)

Pour en savoir plus :

- « Les femmes créent un tiers des entreprises en Ile-de-France », Insee Ile-de-France à la page n° 420, mars 2014.
- « Créateurs d'entreprises : avec l'auto-entrepreneuriat, de nouveaux profils », Insee Première n° 1487, février 2014.
- « Créations et créateurs d'entreprises - Première interrogation 2010, profil du créateur », Insee Résultats n° 58 Economie, février 2012.
- « Créations et créateurs d'entreprises sous le régime de l'auto-entrepreneur - Enquête auto-entrepreneurs 2010 », Insee Résultats n° 57 Economie, février 2012.

CROCIS de la CCI Paris Ile-de-France - 27 avenue de Friedland - 75382 PARIS cedex 08
tél. : +33 (0) 1 55 65 82 00 - fax : +33 (0) 1 55 65 82 62 - e-mail : crocis@cci-paris-idf.fr

Retrouvez toutes nos publications sur www.crocis.cci-paris-idf.fr
Suivez nous sur twitter @CROCIS_CCI_IDF

- Président : Alain BUAT
- Responsable : Isabelle SAVELLI-THIAULT
- Chargée de mission : Martine DELASSUS
- Industrie - Démographie d'entreprises : Yves BURFIN
- Commerce - Enquêtes - Développement durable : Julien TUILLIER
- Conjoncture - Benchmark européen : Mickaël LE PRIOL
- Services : Bénédicte GUALBERT
- Veille économique : Marielle GUERARD, Catherine PICQ, Marie LEVAUFRE
- PAO - Multimédia : Nathalie PAGNOUX
- Administration - Secrétariat : Isabelle BURGOT-LAMBERT

Directeur de la publication : Etienne GUYOT
Directeur de la rédaction : France MOROT-VIDELAINE
Rédacteur en chef : Isabelle SAVELLI-THIAULT
Maquette et mise en page : Nathalie PAGNOUX
Reproduction autorisée à la condition expresse de mentionner la source
Dépot légal : juillet 2014
ISSN : 1266-3255